

Règles de vie à „LA TUILE“

Afin de garantir une vie communautaire agréable et sécurisante, il est demandé à chaque usager de signer un règlement de maison où il s'engage à respecter les points suivants.

-Respect des horaires du centre.

-S'aquitter chaque jour du paiement des nuitées. *En cas de problèmes financiers, la personne est mise en lien vers des réseaux de solidarité ou des services sociaux.*

-Participation aux tâches ménagères obligatoires.

-Pas de consommation ou de possession d'alcool, de drogue ou de médicaments dans toute la maison.

-Respect du repos durant la nuit.

-Pas d'acte de violence, ni verbale, ni physique.

En cas de non respect de ces règles, La Tuile se voit obligée de signifier une exclusion du centre pour une durée de 1 jour à 3 mois, selon la gravité du cas.